

Qu'est ce qu'un budget communal et pourquoi est il fondamental?

Le budget pour une commune est LE sujet le plus important de la vie de la commune.

C'est un acte de **prévision** car il évalue les recettes et les dépenses à effectuer sur une année. C'est un acte d'**autorisation** car il permet au maire d'engager les dépenses votées par le conseil municipal. C'est un acte **politique** car il exprime la volonté et la politique des élus selon un système démocratique.

Techniquement un budget de collectivité se divise en deux sections fortement liées : **fonctionnement** et **investissement**. Chaque section possède des dépenses mais aussi des recettes.

La section de fonctionnement, comme son nom l'indique, est dédiée aux charges courantes de la collectivité. Elle regroupe les charges de personnel, mais également les charges à caractère général (facture d'électricité, de télécommunications, par exemple). Dans les recettes de fonctionnement on retrouve les impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation), la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et les produits de l'exploitation des biens immobiliers que possède la commune.

La section investissement finance de grosses opérations de construction, entretien des réseaux de voiries, réhabilitation du patrimoine, acquisition de biens immobiliers. Quant aux recettes d'investissement, on retrouve tout ce qui est subventions, emprunts, versement du fonds de compensation de la TVA acquittée par la commune, les ventes de terrains et d'immeubles, fonds de concours à recevoir d'autres collectivités et l'autofinancement.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que, quoique séparés, ces budgets sont liés.

Le lien c'est l'autofinancement. L'autofinancement (recette figurant dans la section investissement) est obtenu par les excédents des produits de l'activité de la section fonctionnement.

Plus l'autofinancement est important, plus la commune a des possibilités d'investir, et donc d'enrichir son patrimoine et d'accroître son attractivité, tant vis-à-vis des habitants actuels que d'une population nouvelle ou d'agents économiques cherchant à s'implanter.

Pour toutes ces raisons il est donc primordial que l'autofinancement soit le plus important possible.

Étant donné que l'autofinancement est obtenu sur les excédents de la section fonctionnement, c'est donc sur la section fonctionnement qu'il est possible d'agir.

Lors de la préparation budgétaire, on vise à obtenir un autofinancement aussi élevé que possible en mettant en place des mesures visant à optimiser les dépenses, à rationaliser les coûts : cela pourrait se résumer à la « gestion en bon père de famille »

En d'autres termes, les économies réalisées sur le fonctionnement permettent de financer la section investissement et donc d'enrichir la commune.

Une des priorités d'un maire doit donc être de veiller, en lien avec les commissions municipales, à réduire les coûts de fonctionnement de la commune : mettre systématiquement en concurrence les fournisseurs, optimiser l'organisation, supprimer les dépenses inutiles etc.

Une autre des priorités doit être d'augmenter les recettes sans pour autant accroître la pression fiscale sur les contribuables locaux (chercher des subventions, optimiser la gestion du patrimoine communal, accroître l'attractivité économique de la commune...)

Pour en savoir plus : <https://www.collectivites->

[locales.gouv.fr/files/files/finances_locales/Gerer_Votre_Budget_DGFIP_DGCL%5B1%5D.pdf](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/finances_locales/Gerer_Votre_Budget_DGFIP_DGCL%5B1%5D.pdf)